

Zeitschrift:	Annales fribourgeoises
Herausgeber:	Société d'histoire du canton de Fribourg
Band:	12 (1924)
Heft:	4-5
Artikel:	Un mémoire inédit du Baron Marie-François d'Alt (1725-1791) sur les troubles de 1781-1783
Autor:	Castella, Gaston
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-817660

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

UN MÉMOIRE INÉDIT DU BARON MARIE-FRANÇOIS D'ALT (1725-1791) SUR LES TROUBLES DE 1781-1783

publié par GASTON CASTELLA.

L'abbé J. Gremaud, de regrettée mémoire, notait en publiant ses *Documents inédits relatifs à l'insurrection de Chenaux* (A.S.H.F. IV), qu'une histoire critique des troubles de 1781-1783 restait à écrire. C'est pour apporter une contribution à cette étude — entreprise aujourd'hui par un élève de notre université qui en fait sa thèse de doctorat — que l'on publie le mémoire ci-dessous, tiré du 26^{me} volume des Papiers Gremaud déposés aux Archives de l'Etat.

Il a pour auteur Marie-François-Jacques-Mathieu-Nicolas d'Alt de Tieffenthal (Prévondavaux), fils de l'avoyer François-Joseph-Nicolas d'Alt (1689-1770), — l'auteur bien connu de l'*Histoire des Helvétiens* et des *Hors d'œuvre*, — et de Marguerite de Gléresse. Marie-François d'Alt naquit à Fribourg le 23 septembre 1725 ; il épousa Marie-Hélène de Reyff ; il mourut le 8 mars 1791. Il reconnut sa bourgeoisie en 1743, devint membre du Conseil des Deux-Cents en 1747, des Soixante en 1759, fut bailli d'Illens de 1762 à 1767 et de Romont de 1774 à 1779.

L'auteur appartenait donc à l'une des quinze familles reconnues nobles en 1781 et à l'une des quatre familles qu'il appelle *qualifiées* : les d'Affry, les d'Alt, les Diesbach et une branche de la famille de Maillardoz. Les d'Alt, anoblis en 1687, étaient barons d'Empire depuis 1704.

Ces quatre familles n'ont jamais eu d'ailleurs aucune pré-séance sur les autres¹.

Gremaud n'a pas indiqué la provenance du récit que l'on va lire, mais il est très vraisemblable qu'il l'a tiré de quelque archive de famille et qu'il en a fait faire une copie. Elle présente tous les caractères d'une bonne copie : les tournures de phrases incorrectes, les fautes, qui sont bien du temps et du milieu de l'auteur, sont précisément une garantie d'authenticité. Selon son habitude, Gremaud aura voulu posséder une copie mot à mot, et l'on peut se fier à sa probité.

Les recherches que j'ai faites pour retrouver l'original sont restées jusqu'à ce moment infructueuses ; je ne désespère pas, toutefois, d'arriver à un meilleur résultat.

Je n'ai fait que les corrections indispensables à l'intelligence du texte et j'ai mis entre crochets [], dans le corps du récit les adjonctions complétives nécessaires, ainsi que les chiffres de renvoi à mes notes explicatives au bas des pages. Ces notes sont en outre numérotées avec des chiffres disposés également entre crochets [], qui les distinguent des *notes de l'auteur*, dont les numéros ne sont pas placés entre crochets. J'ai dû ajouter parfois des notes, indiquées par lettres, aux notes mêmes de l'auteur.

¹ Voir l'*Etat des quinze familles nobles* dans les Archives de Reynold-Cressier, n° 50, déposées aux Archives d'Etat. Elles ne peuvent être consultées qu'avec l'autorisation de M. G. de Reynold, professeur à l'université de Berne. Consulter aussi l'important travail de M. Alfred d'Amman : *Lettres d'armoiries et de noblesse concédées à des familles fribourgeoises* dans « Archives heraldiques suisses » 1919 à 1923 ; sur l'anoblissement et sur le titre de baron d'Empire des d'Alt, voir les n°s 3-4 de 1921, pp. 68-70 et les n°s 1-2 de 1922, pp. 26-27. Cette étude est très utile à l'intelligence du texte que l'on publie ici. On lira aussi avec profit l'article de M. T. de Ræmy : *Le tableau armorié des familles patriciennes de la Ville et République de Fribourg*, 1751 « Annales fribourgeoises » XI.

La langue et le style du baron Marie-François d'Alt sont défectueux. L'auteur, qui ne semble avoir manqué ni d'une certaine culture générale, ni d'esprit, ni surtout de méchanceté, écrit parfois lourdement. Mais le tour de phrase et la narration ont fréquemment une désinvolture tout aristocratique ; on sent que celui qui tient la plume aime à jouer au grand seigneur. Son récit n'étant pas destiné à la publicité, notre chroniqueur ne fit pas ce qu'avait fait jadis son père. On sait que l'auteur de l'*Histoire des Helvétiens* avait soumis son manuscrit à dom Nas, prieur de la Valsainte, qui le relut¹. L'avoyer confessait sans difficulté qu'il ne connaissait pas toutes les finesse de notre langue² ; son fils aurait pu faire le même aveu.

Notre baron du Saint-Empire, dont je comparerais volontiers le récit à quelque « Hors d'œuvre », écrivait à cinquante-sept ans bien sonnés. C'est un âge très mûr, où l'on est d'esprit rassis, et où l'on a décidément fait choix d'un bon ou d'un mauvais caractère. Le noble annaliste est dépourvu d'aménité envers ses concitoyens et ne ménage personne : ni les « familles qualifiées », ni les autres nobles, ni surtout les patriciens, et pas davantage, les bourgeois communs. Aux nobles, il reproche avant tout d'avoir lié partie avec les bourgeois communs contre le régime patricien ; la noblesse a fait bêtise sur bêtise et a finalement été jouée par les patriciens. La noblesse ne devait pas joindre sa cause à celle des bourgeois ; elle devait offrir sa collaboration aux patriciens en posant ses conditions. Aux patriciens, d'Alt en veut de leur usurpation du pouvoir. Ce ne sont que des bourgeois parvenus qui n'ont été sauvés dans la présente crise que par l'intervention de leurs Confédérés de Berne, Soleure et Lucerne et par les fautes de la noblesse. L'auteur de l'*Histoire des Helvétiens* avait déjà relevé, trente ans plus tôt, que le patriciat dégénérait en despotisme : son fils partageait cette opinion. Aux bour-

¹ Cf. mon *Histoire du Canton de Fribourg...*, p. 609.

² Préface du 1^{er} volume de l'*Histoire des Helvétiens*.

geois communs, il veut bien concéder qu'ils ont des raisons de se plaindre ; mais ce sont des gens dont les prétentions à l'égalité des droits politiques sont insoutenables, et ils se sont comportés comme des rebelles. Quant aux paysans qui suivirent Chenaux, ce ne furent que des « gueux ». Les assertions et les boutades de notre chroniqueur ne doivent d'ailleurs pas être acceptées sans contrôle.

D'Alt est donc partisan d'une république aristocratique, assez libérale pour n'exclure pas la noblesse ; il n'est pas du tout démocrate. Du reste, les bourgeois communs ne l'étaient pas davantage : ils entendaient bien que la ville de Fribourg continuât à gouverner les campagnes ; l'égalité politique des paysans et des citadins ne date que de 1798, et ne fut réalisée qu'en plusieurs étapes de 1798 à 1848.

Bien que convaincu de la supériorité de la noblesse sur la roture, d'Alt n'hésite pas à répondre à une dame qu'il y a « bien de l'alliage dans notre noblesse ». Il n'en est pas moins persuadé que *sa* noblesse est supérieure à celle d'autres familles. Il voile à peine son dédain pour les moins anciennes qui ne laissaient pas que d'être, assure-t-il, les plus remuantes. Mais, en somme, il croit que la noblesse a un rôle politique et social à jouer et, présentement, elle ne le sait pas. Ce qu'il appelle *roture*, ce ne sont pas les familles de « bourgeois communs », mais les familles « patriciennes » ou « secrètes ». Il n'existait d'ailleurs aucune différence *sociale* entre les familles nobles et les familles patriciennes les plus influentes, qui s'alliaient sans cesse entre elles. Mais, au point de vue *politique*, les nobles étaient exclus des places de banneret et de secret.

Le mémoire d'Alt a été écrit, en grande partie du moins, pendant l'automne de l'année 1782, comme le prouve le passage suivant de la note 21 de l'auteur : « Comme depuis deux mois il est arrêté que les nobles peuvent être bannerets sans déroger... » Or, ce fut l'ordonnance du 17 juillet 1782 qui ouvrit aux nobles les places de banneret et de

secret¹. La fin du récit a été écrite pendant l'hiver de 1782 à 1783 comme l'attestent les événements et les notes de l'auteur.

D'Alt a donc voulu exposer son rôle pendant les conversations de 1781-82 entre bourgeois communs, patriciens et nobles. Ce rôle paraît avoir été celui d'un officieux plutôt que celui d'un homme politique dans les Conseils de la République. Il fit toutefois partie de la commission de 17 membres chargée par les Deux Cents en juin 1781 d'examiner les « représentations » des bourgeois². Dans la suite, comme il le raconte, il partit le 2 novembre 1781 pour la France, où il resta trois mois.

Le récit du baron Marie-François d'Alt vient ainsi prendre place à côté de ceux d'autres membres de la noblesse : les *Mémoires d'un contemporain* du comte François de Diesbach-Torny et la *Chronique scandaleuse* de François-Ignace de Castella³.

Utilisé avec précaution, il complétera ces deux récits parce qu'il traite des faits les moins connus. On sait que des trois phases des troubles de 1781-83 — insurrection de Chenaux, lutte de la bourgeoisie commune de Fribourg contre le patriciat, conflit entre le patriciat et la noblesse — les deux dernières sont restées les plus obscures. Ces trois catégories de faits ne sont pas séparées par des cloisons étanches, et l'historien de ces troubles devra s'appliquer à démêler, mieux qu'on ne l'a fait jusqu'ici, les relations qui ont pu exister entre les différents groupes de mécontents. D'Alt montre, par exemple, les relations entre les nobles et les bourgeois communs⁴, mais il proteste contre

¹ Cf. mon *Histoire du Canton de Fribourg...*, p. 423.

² Voir *Recueil des représentations des quatre bannières à LL. EE. de Fribourg*. Fribourg, 1782, p. 9.

³ Cf. sources indiquées à pp. 437-438 de mon *Histoire du Canton de Fribourg...*

⁴ Des lettres de l'avocat Rey, qui se trouvent aussi dans le 26^e volume des Papiers Gremaud, confirment cette assertion.

l'accusation, portée par les patriciens, de complicité des nobles avec les paysans insurgés.

Nous croyons, et ce sera notre conclusion, que le critique y trouvera des faits précis et des appréciations intéressantes sur les événements et les hommes. Il devra s'efforcer de vérifier ces jugements de valeur en se basant sur les autres récits, sur les nombreuses brochures de polémique¹ qui parurent de 1781 à 1783, sur les documents de différentes archives cantonales et sur des pièces diverses d'archives de familles. De cette étude comparative des sources peut sortir une importante contribution à l'histoire de l'ancien régime en Suisse².

GASTON CASTELLA,
professeur à l'Université de Fribourg.

Le récit du baron Marie-François d'Alt se présente donc comme suit :

En 1781¹ Nicolas Chenaux, de la Tour-de-Trême, avec l'avocat Castella, de Gruyères, J.-P. Raccaud, de St-Aubin, et Henry Rossier, de Posieux, ses principaux fauteurs, forma dans le canton de Fribourg un aussi

¹ L'analyse critique de ces brochures a fait l'objet d'une étude, préparée au « séminaire » d'histoire fribourgeoise, qui paraîtra prochainement dans les *Annales*.

² Je me fais un plaisir de remercier ici M. G. Corpataux et M^{me} J. Niquille, des Archives de l'Etat, qui m'ont fourni très obligeamment quelques renseignements.

¹ L'année précédente, c'est-à-dire en 1780, et il faut bien l'observer, Mgr l'évêque de Montenach, de concert avec l'Etat, avait obtenu une bulle de Rome, par laquelle les petites fêtes furent supprimées, celles des apôtres transportées, en un mot le calendrier reçut la forme que nous lui voyons aujourd'hui. Les paysans allemands surtout, race hypocrite, prirent feu ; une partie des curés fit mal son devoir ; il y eut des assemblées séditieuses à Schmitten, à Belfaux. On poussa la chose dans les cabarets jusqu'à menacer de mettre le feu à la ville. Le jour de l'exécution était le 17 décembre, où l'on devait entrer dans la ville par le Gotteron et de nuit, la torche à la main. Le magistrat prit toutes les précautions qu'il put ; on ferma, on fortifia. Les gens d'état et la

étrange projet dont l'histoire des grands pays, même, fasse mention [¹]. Ce malheureux qui, ainsi que ses complices, avait dissipé un bien considérable, imagina sous différents prétextes ² de se faire un parti pour surprendre la Ville de Fribourg, se venger ³ des gens qui lui avaient déplu et relever sa fortune anéantie ; le jour de l'exécution était celui de la foire de mai ; ce jour-là, les conjurés ⁴ devaient venir à Fribourg sans armes, se trouver à midi sous le tilleul, faire le signe dont ils avaient convenu (c'était de croiser leurs habits de la gauche à la droite) se jeter sur l'arsenal, enfoncez la porte avec une grosse pièce de chêne qui leur servirait de bâlier, s'armer, et annoncer la liberté, tant à la bourgeoisie ⁵ qu'à une infinité de paysans que

bourgeoisie qui, pour conserver ses propriétés, fit alors au mieux montèrent la garde une partie de l'hiver et aucun incendiaire ne parut. Chenaux profita néanmoins de la disposition où cela avait jeté les esprits ^{a)}.

² Ces prétextes étaient la suppression des fêtes, celle de la Val-Sainte, les impôts qu'il accusait l'Etat de vouloir établir, la négation de justice au sujet de Bouleyres. D'ailleurs, il promettait à des gens, qu'il connaissait obérés, l'abolition des dettes ; à d'autres, une loi agraire ; aux fermiers, la propriété des terres qu'ils tenaient à bail.

³ Cet homme avait eu beaucoup de procès les plus injustes, un entre autres, infiniment scandaleux, avec son père et avait succombé dans tous. Il avait d'ailleurs été mis à Jacquemart pour avoir séditieusement coupé du bois en Sauthaux ; tout cela l'avait fâché.

⁴ Ils n'étaient alors que 50 ou 80 au plus.

⁵ On a dit qu'il y aurait trouvé assez de partisans et la suite le fait juger.

[¹] Ce qui veut probablement dire : un projet si étrange que l'histoire des grands pays même n'en présente guère de semblable. C'est peut-être exagéré...

^{a)} Pour l'identification des personnages appartenant aux familles de la *noblesse* dont il est fait mention dans ces notes de l'auteur, on pourra consulter l'état des familles nobles renfermé dans les papiers Reynold dont j'ai parlé plus haut, et, sur l'origine de leur noblesse, l'article de M. Alfred d'Amman, cité dans mon introduction.

la foire aurait amenés. Renforcés par les gens qu'ils auraient séduits, ils massacreraient sans forme de procès l'Avoyer Werro, les Conseillers Odet, de Maillardoz, Vonderweid, Muller, Chollet, de Montenach, de Castella et le banneret Fegely. Ils se saisissaient des différents trésors ⁶ et des papiers, assemblaient le reste du Petit Conseil, lui proposaient un plan de pacification et de gouvernement, condamnaient les magistrats, qui auraient assez de fermeté pour ne pas le signer, à perdre la tête en place publique. Cependant le projet est découvert ⁷ la veille de sa consommation ; on arme précipitamment une ville remplie de traîtres ⁸, on ferme les portes, et la foire, objet considérable pour une ville pauvre, est nulle. Chenaux, voyant son dessein de surprise avorté, avait pris un parti vigoureux qu'il a mal soutenu par la suite. Il avait armé les 50 ou 80 hommes qui étaient d'abord attachés à lui et avait si bien travaillé dans le pays qu'en très peu de temps il avait gagné 2 ou 3000 autres gueux qui s'armèrent pour sa cause et avec lesquels il vint dans la nuit du 3 au 4 mai se porter à un quart de lieue de la ville, dans un endroit appelé la chapelle de St-Jacques. Le Sénat, avisé que la troupe de Chenaux s'était accrue jusqu'à ce point, et ne sachant au premier moment à qui se fier parmi ses sujets, avait dépêché à Berne, Lucerne et Soleure pour avoir du secours. Les trois Cantons armèrent, Lucerne et Soleure chacun 600 hommes, et Berne arriva comme l'éclair avec environ 1400 hommes composés de la garde, de dragons et de grenadiers qui, joints à 500 braves gens venues des parties ⁹ du Canton qui étaient

⁶ Il y avait de l'argent en différents endroits de la chancellerie et à l'hôtel de ville.

⁷ Divinitus, divinites.

⁸ La noblesse a fait noblement son devoir, il n'y a pas eu là un mot sur son compte.

⁹ Les parties du Canton demeurées fidèles furent : Romont, Estavayer, Enney, Montbovon, Lessoc, Bellegarde, St-Aubin, Vuissens, Surpierre, Rue, Cheyres, Attalens, Châtel, Montagny et quelques autres.

demeurées fidèles, firent un corps d'environ 2000 hommes. Chenaux, avisé de son côté qu'il était entré des troupes dans la ville et que les Cantons en tenaient d'autres toutes prêtes à marcher¹⁰, vit avec frayeur que ses actions étaient basses et crut que le moment de composer était arrivé ; il eut recours pour cela à Bielmann¹¹, curé d'Ecuvillens [1], chez qui il avait un fils en pension, et moitié par caresses, moitié par menaces, il l'engagea à porter une lettre à Fribourg, adressée au Conseiller Odet¹². La lettre était folle ; elle demeura sans réponse. Le Sénat, indigné et se voyant 2000 hommes bien résolus, s'assembla et se détermina à faire une sortie dans l'après-midi du même jour. On sortit avec 2 ou 300 hommes et 2 pièces de canon. Ryhiner [2], sage et brave homme, commandant de la garde bernoise, s'était dès le matin abouché avec quelques uns des chefs des rebelles et avait ouvert une négociation avec eux. Au moment pour ainsi dire où les troupes de la sortie paraurent, un corps de 400 rebelles rendit les armes, les autres de dissipèrent par les bois, et Chenaux, qui au fond n'était qu'un paysan ruiné et vain, s'enfuit avec la dernière lâcheté, erra par la campagne, jusqu'à une heure du matin et fut égorgé près de Posieux d'un coup de baïonnette par Henri Rossier, son plus cher confident. Je crois qu'un Etat [doit être] bien mal gouverné pour pouvoir être exposé à

¹⁰ Berne avait un corps de 6000 hommes sous les ordres de M. de Lentulus.

¹¹ Cet homme s'est très bien conduit et a mérité la faveur de son souverain.

¹² Ce pauvre curé, dont on ignorait la commission et les bons desseins, demeura longtemps en dehors de la ville, à la pointe du jour, exposé à des coups de fusil que dans la circonstance on aurait dû lui tirer.

[1] Sur le rôle de dom Bielmann, voir les *Documents inédits relatifs à l'insurrection de Chenaux* publiés par l'abbé J. Gremaud dans A.S.H.F. IV.

[2] Sur ce personnage, voir *Chronique scandaleuse...* (édition Max de Diesbach, A.S.H.F. VI, p. 414, n. 3).

une farce de cette espèce, ou du moins pour manquer des moyens de l'étouffer dans sa naissance.

Voyons la suite. Dans ce temps d'orage les trois Cantons avaient envoyé à Fribourg trois représentants : Berne, le banneret *Manuel*, homme haut et vif ; Lucerne, le conseiller *Pfyffer*, qui sous un air très ingénue savait bien ce qu'il disait et faisait ; Soleure, le trésorier *Biss*^[1] qui m'a paru charmé qu'on se donnât la peine de le conduire. Ces trois représentants, et surtout celui de Berne, étaient des oracles ; rien ne se faisait sans les consulter et tout ce qu'ils avaient prononcé était fait ; le fanatisme ou l'impression de la peur en était là. Malgré l'éclatante victoire du 4, le pays n'était pas tranquille ; personne n'était plus armé, mais les plaintes, le mécontentement, le murmure continuaient, et la timide inquiétude de l'Etat n'était rien moins qu'assoupie^[2]. Dans une situation de cette nature on se trouve heureux d'avoir l'oracle chez soi : on y alla. Il parla et parla mal ; sa réponse fut qu'il fallait inviter par un manifeste¹⁵ toutes les parties, tous les ordres de l'Etat à donner leurs griefs pour qu'on pût enfin percer dans le ténébreux dédale de tant de mouvements et porter un remède efficace au mal. On se soumit à ce dangereux conseil et le manifeste ne fut pas [plutôt] lâché que l'Etat se trouva submergé sous un tas effrayant de requêtes, de représentations, de

¹³ A peu près moitié bernois et moitié fribourgeois ; les Lucernois et les Soleurois n'étaient pas arrivés.

¹⁴ On voit que Ryhiner avait bien négocié ; je me dispenserai, au demeurant, d'entrer dans les détails des manœuvres militaires qui se sont faites avant que les rebelles eussent rendu les armes, mais on convient assez généralement que s'ils avaient eu une tête, ils nous auraient embarrassés, du moins pour le moment.

¹⁵ C'est la plus énorme faute que jamais Etat ait faite ; mais l'Etat était déjà en tutelle.

[1] Sur ce personnage, voir *Chronique scandaleuse...* p. 415, n. 4.

[2] La *Chronique scandaleuse*, œuvre d'un membre de la noblesse dit à ce propos : « ...on se disoit à l'oreille : Messieurs de Fribourg ont pourtant eu peur. » (Edition citée, p. 424.)

pétitions, qui toutes étaient autant de censures amères de l'administration. On avala doucement toutes ces couleuvres, on négocia avec autant de dignité que l'on put, on refusa peu, on accorda beaucoup, on fit promener par tout le Canton quatre conseillers : Forel, Maillardoz (de l'Auge), Muller et Montenach ; les quatre bannerets qui alors étaient Gottrau, Muller, Weck et Bourgknecht, et quatre Soixante : deux Vonderweid, Cugy et le chevalier Castella^[1]. On leur avait mis l'olivier à la main ; cependant la promenade ne fut pas heureuse ; elle n'opéra^[2] qu'une infinité de pamphlets, mauvais sans doute,^[16] et ce fût pis qu'auparavant.

Jusqu'ici la bourgeoisie^[3] n'avait été que spectatrice de tous ces mouvements. On avait invité toutes les parties, tous les ordres de l'Etat, à donner leurs griefs. Elle avait donc le plein droit de donner les siens, d'autant plus qu'elle s'est gardée^[4] avec justice comme le premier corps de ce qu'on appelle les sujets dans une petite République dont l'autorité n'est que précaire, c'est-à-dire dont l'autorité n'est appuyée que sur le ressort et l'impulsion d'anciennes lois et d'anciens usages et sur la confiance et l'amour que les sujets ont pour ces lois et ces usages et pour ceux à qui la garde et l'exécution en sont confiés. Les bannerets eurent l'ordre d'assembler les bannières ; elles eurent légalement et compétamment connaissance

^[16] Entre autres, on les appelait les *missionnaires* « Que viennent faire ici ces missionnaires ? Nous ne voulons plus être trompés », [disait-on], et tout le monde se bouchait les oreilles.

[¹] Sur ces personnages, voir *Chronique scandaleuse*, p. 429-431, texte et notes afférentes. Quant aux *missionnaires*, l'on se rit de leurs *courses apostoliques*, qui eurent lieu au début du mois de septembre 1781.

[²] C'est-à-dire : elle n'eut pour résultat...

[³] C'est-à-dire : la bourgeoisie commune, par opposition au patriciat.

[⁴] C'est-à-dire : regardée, considérée.

qu'on les écouterait ; elles se disposèrent à se faire écouter. Il avait existé un personnage brouillon nommé *Gerffer* [¹] ; la rusticité, la causticité, le pédantisme le rendaient insupportable dans la société. Cet homme, pour se désennuyer, se mit à travailler ; il était *secret* [²] et vraiment secret, rien n'était fermé pour lui à la Chancellerie ; il y fit des extraits à tort et à travers, donna plein essor aux plus absurdes fantaisies et accumula beaucoup de sottises écrites. Il meurt comme Melchissédech, ses papiers sont au pillage et tombent entre les mains du commissaire Métral qui meurt à son tour en soupant aux Bouchers [³] avec l'avocat Castella. Il [Gerffer] n'avait point d'enfants ; sa femme, qui aurait préféré 12 sols à tous ces papiers, s'en trouva embarrassée ; elle les livre au premier occupant ; les bourgeois, qui apparemment avaient déjà eu connaissance de cette collection, si précieuse pour eux, par Métral, s'en emparent et c'est sur elle qu'ils fondent les prétentions gigantesques qui ont donné lieu à la plus violente de nos commotions ¹⁷.

¹⁷ On avait néanmoins connaissance du dessein qu'avait la bourgeoisie de donner ses griefs. On devait en bonne politique se hâter de les lui demander et la satisfaire avant d'entamer aucune autre affaire. Elle n'aurait pas eu le temps de s'échauffer, on en aurait eu meilleur marché et, au lieu d'avoir deux ennemis à la fois, on se serait donné un appui au dedans contre l'ennemi du dehors. Un jour, je représentai cette faute à l'Avoyer Werro ; il l'a sentie, mais trop tard, le mal était fait.

[¹] Simon-Tobie Gerffer (Gerfer, Gerver), fils de Nicolas, membre des Deux-Cents dès 1737, des Soixante en 1751, de la Chambre secrète en 1753 ; mort en 1773. Les papiers Gerffer étaient connus du chanoine Fontaine (voir *Notice sur la nature et l'organisation civile de la bourgeoisie de Fribourg*, édition P. de Zurich, « Annales fribourgeoises », tome VIII, p. 29, note 1, ainsi que du conseiller Jean-François-Melchior-Louis Uffleger, qui en parle dans son « Essai historique, politique et ecclésiastique sur Fribourg 1832 » (ms. aux Archives d'Etat).

[²] C'est-à-dire : membre de la Chambre secrète. L'auteur joue sur les significations du mot *secret*.

[³] C'est-à-dire : à l'abbaye des Bouchers.

Si ce n'était que ce petit écrit doive servir de mémo-
rial et d'instruction aux descendants que je puis avoir, je
le finirais ici et m'épargnerais la douleur de donner un coup
de pinceau fâcheux à l'ordre équestre [¹] dont je fais partie.
[Mais] mon objet ne serait pas rempli, il faut que j'aille
[de l']avant.

La bourgeoisie de Fribourg, composée de 4 à 500 hom-
mes portant armes, frappée de la grandeur du courage des
Américains et surtout des Genevois ^{¹⁸} fit un plan fort res-
semblant au leur. Elle adressa d'abord une requête à ses
bannerets dans le style non encore corrompu d'alors : ils
étaient ses pères, les gardiens de ses droits, ses anges tu-
télaires [²]. Cette requête si douce était néanmoins cap-
tieuse ; les bannerets étaient priés de prendre connaissance
de titres, de documents, qui déposaient [³] à la chancellerie,
dans certains coffres qui étaient indiqués et dépeints. Les
bannerets communiquent la requête au [Conseil des] Deux-
Cents. Celui-ci voit le piège et nomme une commission
nombreuse pour examiner quels étaient les droits de la
bourgeoisie en 1627 et quelles pouvaient être les atteintes
données à ces droits depuis cette époque, avec injonction

^{¹⁸} Il y avait alors de fort grands troubles à Genève. Ils avaient commencé en 1707, ils avaient cessé, ils s'étaient renouvelés ; enfin, [ils étaient] arrivés à leur comble ; 6000 Français, 2500 Savoyards et 2000 Bernois les apaisèrent tout à fait et bien vite. Rien ne fut égal à la lâcheté des Genevois que leurs rodomontades ^{b)}.

[¹] C'est-à-dire : au corps de la noblesse.

[²] L'assemblée générale des bourgeois de Fribourg eut lieu le 16 septembre 1781. (*Chronique scandaleuse*, p. 431-433.)

[³] Déposaient au lieu de : étaient déposés. Germanisme encore employé parfois à Fribourg par des scribes oublieux de la latinité.

b) Sur les troubles de Genève, voir Dierauer : *Histoire de la Confédération suisse* ; traduction française ; Lausanne, 1913, tome IV, pp. 391-400 et notes bibliographiques afférentes.

de ne pas remonter plus haut [¹]. Cette commission, dont j'étais, fait son rapport. L'Etat, pénétrant déjà l'ambition des bourgeois, décide de plein-saut que la distinction de bourgeoisie est parfaitement établie et somme la bourgeoisie d'articuler les griefs qu'elle peut avoir depuis 1627. La bourgeoisie se donne bien garde d'acquiescer à la sommation : elle a des vues plus étendues, elle tient les copies de l'acte de 1392, de l'acte de 1404, et caetera, elle se flatte d'un appui dans l'Etat même et rit de ce qui s'est fait en 1627. En conséquence, elle adresse une seconde requête aux bannerets, pressante, âcre, inflammatoire, où elle appuie surtout sur les corps armés qui devaient avoir été disposés contre sa liberté, le jour de la St-Jean, dans le couvent des Cordeliers et en d'autres quartiers de la ville ^{¹⁹}.

^{¹⁹} Cela fit un fort grand bruit et fut conduit avec tant d'adresse qu'on ne put jamais convaincre personne d'en avoir donné l'ordre. Plusieurs même n'en ont absolument rien cru ; les autres, au contraire, affectaient de le croire et d'en charger l'Avoyer Werro. La haine qu'on lui portait déjà en fut fort augmentée. Quoi qu'il en soit, les Soleurois qui étaient venus au nombre de 100 beaux hommes, bien disciplinés, et qui étaient logés aux Cordeliers, devaient avoir été toute la matinée dans le couvent, prêts à faire feu. Les Bernois, qui n'étaient plus alors que 200 hommes du pays de Vaud, rangés en bataille, sur la place du Collège St-Michel, où était leur quartier, les Lucernois au même nombre que les Soleurois, prêts à tout dans l'Université ^{c)}, et les piquets fribourgeois au nombre de 5 à 600 hommes avaient été disposés en différents endroits

[¹] Sur le sens et la portée de l'ordonnance du 18 mars 1627, voir Fontaine : *Notice sur la nature et l'organisation civile de la bourgeoisie de Fribourg* (édition P. de Zurich), déjà citée, p. 22, 43, 47. On en trouvera la traduction dans l'article de M. T. de Ræmy, cité plus haut dans mon introduction, (« Annales fribourgeoises », XI, p. 116).

c) Il s'agit du bâtiment de l'*Académie* — aujourd'hui le *Convent Albertinum* — dont les cours de droit commencèrent le 21 mars 1763. Voir G. Corpataux, sous-archiviste de l'Etat : *Le bâtiment dit l'Académie 1762-1890.* « Annales fribourgeoises » VII, a^o 1919.

Les choses en étaient là, et la querelle était déjà bien en train, lorsque la noblesse²⁰ qui depuis longtemps souffrait son exclusion de la charge de banneret et de la Chambre secrète avec impatience et jalouse²¹, croyant trouver dans

pour tomber sur la bourgeoisie assemblée. Les farauds de la bourgeoisie avaient affecté de charger publiquement leurs armes ; il n'y eut pas une amorce brûlée et tout se passa cette année aux Cordeliers avec plus de tranquillité et de décence qu'on y eût jamais vu. Il faut remarquer que la garde ordinaire de la Ville, d'abord de 50 hommes, poussée jusqu'à 80 à l'occasion de l'affaire Chenaux, qu'on avait introduite par complaisance pour son Commandant Muller, il y avait 30 ans, dans l'église des Cordeliers, le jour de la Saint-Jean, sans que cela eût jamais fait la moindre sensation, était elle même devenue un objet d'horreur pour la bourgeoisie, dans ces temps où tout ce qui tenait au gouvernement lui déplaisait.

²⁰ La noblesse passait pour être composée de quinze familles. (Cette note demande une attention entière.) Dans ces quinze familles il y avait un Fivaz, un Boccard, un tas de Maillardoz et deux Maillard qui avaient tout récemment été bannerets ; un autre Boccard avait été nommé *Secret* et déposé 24 heures après, parce que ses parents voulurent qu'il fût noble. Lentzburger, autrement nommé de Lentzbourg, venait d'être banneret et *Secret* ; les d'Affry étaient convaincus d'avoir été bannerets dans un temps où il fallait être un homme du commun pour être banneret ; les Praroman l'étaient d'avoir commencé par un garçon tanneur. Il n'y avait guère plus de cent ans que les Griset avaient cessé d'être châtelains et lieutenants pour prendre place dans l'Etat ; il n'y avait que trente ans que les Castella de Gruyères, avaient fait la même chose, et c'est précisément eux qui ont fait tout le bruit dans la suite de l'affaire.

²¹ Comme depuis deux mois^{d)} il est arrêté que les nobles peuvent être bannerets sans déroger, et que ceux pour qui j'écris trouvant la chose établie ainsi pourraient ne rien comprendre à ce que je dis, il faut le leur expliquer : Avant ces deux derniers mois, il fallait que les nobles, pour prétendre à la charge de banneret, renonçassent à leur condition, tant pour eux que pour leurs enfants à naître, il fallait même que les chevaliers de St-Louis roturiers quittassent leurs croix ; cependant Fivaz, qui était un homme violent et hardi, conserva la sienne à la faveur de son caractère.

d) L'auteur a donc écrit ce récit deux mois après l'ordon-

l'embarras de l'Etat un moment favorable à ses prétentions, commença à remuer²². La bourgeoisie — qui sentait bien que si l'Etat demeurait uni, comme il l'avait été dans l'affaire de Chenaux, elle aurait de la peine à se soutenir, — flatta, caressa la noblesse, se jeta au-devant d'elle avec

²² Je ne veux point perdre de temps à me blanchir. Tout au commencement, la comtesse de Diesbach qui, avec la comtesse d'Affry, la marquise de Maillardoz (Maillardor, nouveau style) et la veuve de Gléresse [qui] s'est plongée dans cette ordure comme une s.... me fit dire un jour de passer chez elle. Je ne fus pas entré que je m'aperçus qu'on voulait faire de moi un des héros de la pièce. « Hé, mon cousin, [me dit M^{me} de Diesbach] les bourgeois adorent la mémoire de M. votre père^{e)}, vous leur êtes cher aussi ; ils savent que M. votre père a laissé des manuscrits où sont consignés leurs droits, l'équité veut que vous les leur communiquiez, ils sont vexés par des marabouts qui ne valent pas mieux qu'eux ; d'ailleurs, ne voyez-vous pas que leur amitié nous est essentielle dans ce que nous allons entreprendre et entreprendre sans délai, il faut prendre la balle au bond ». « Tout beau, cousine, tout beau ! [répondis-je.] Bien loin de manquer à la mémoire de mon père et de me déshonorer en livrant ses papiers aux bourgeois, je ne suis ni de leur avis, ni du vôtre. Je n'entre point dans la question de droit vis-à-vis de la bourgeoisie mais je soutiens que la manière dont elle s'y prend ne vaut rien, et est répréhensible. Hé, ne voyez-vous pas vous-même, ma cousine, que se mettre en branle actuellement, c'est afficher une alliance avec un corps de pouilleux avec qui nous ne devons jamais avoir rien de commun ? Que c'est marcher avec leur appui, que nous voulons bassement tenir d'eux notre fortune ? Je voudrais donc, au contraire, ne faire autre chose actuellement que mettre nos droits en sûreté, et voici comment je m'y prendrais : « Nous sommes enfants et sujets de l'Etat, dirais-je dans une représentation, vous nous avez donc invités, ainsi que les autres, à donner nos griefs, nous avons toujours douté de la légitimité de notre exclusion, mais à Dieu ne plaise que nous prenions ce temps-ci pour nous en relever ; attachez nous au contraire à tous les chars, nous tirerons avec vous, nous vous prions seulement de recevoir la proteste que nous faisons pour la conservation et la sûreté de

nance du 17 juillet 1782, qui ouvrait aux familles anciennement nobles les places de banneret et de secret. Voir : Fontaine, *Notice sur la nature et l'organisation civile de la bourgeoisie de Fribourg* ; édition P. de Zurich (déjà citée) p. 49 n. 3.

e) L'Avoyer d'Alt, historien.

tous les prestiges de l'adulation et de l'espérance ²³. Non seulement les nobles devaient avoir part à toutes les places et charges de l'Etat, il fallait encore qu'ils fussent à jamais à la tête du gouvernement, leur règne devait être fondé sur le marbre ²⁴. Les nobles, abusés par ces blandices, et

nos droits et d'être entendus dans des temps plus calmes et dans tous les temps. » Voilà le résultat de la conversation que j'eus ce jour là avec la Comtesse de Diesbach. Ça a été mon sentiment unique et constant. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour le faire adopter aux nobles ; je n'ai rencontré que des sourds et des furieux.

²³ Chaque jour produisait un nouveau libelle, où la noblesse était adorée et la Chambre secrète, déchirée. On n'imagine pas jusqu'où furent poussés le mensonge à l'égard de la première, et la vérité à l'égard de la dernière. Au reste ces libelles ne manquaient pas d'art, mais on sentait pour la plupart qu'ils venaient de petites gens. Il y eut quelque chose de plaisant : Deux de nos graves, les conseillers Odet et Montenach, répandirent et présidèrent la réponse à deux de ces libelles ; ils furent répliqués et fouettés comme ils le méritaient.

²⁴ J'ai non seulement pris toutes ces belles paroles pour de l'oripeau, [mais] j'ai constamment représenté aux nobles que tout ce qui s'était confié à la faveur populaire s'était brisé, et n'ai cessé de leur prédire qu'ils finiraient par être l'horreur publique. Car, leur disais-je, quand vous serez librement bannerets et secrets, ce qui est le grand objet de toutes vos démarches (il faut savoir que les nobles se tuaient de dire que tout ce qu'ils faisaient n'était que pour établir une égalité et une concorde dans l'Etat, d'où dépendait le bien public) les affaires iront leur train ordinaire, ou elles iront plus mal, ou elles iront mieux ? Si elles ne vont que le train ordinaire, vous n'aurez pas répondu à ce qu'on attend de vous ; si elles vont plus mal, votre horoscope est rempli, et sur quoi vous fondez-vous pour espérer qu'elles iront mieux ? Vous n'avez pas plus de capacité que ceux qui vous ont précédés ; vous avez l'âme aussi intéressée qu'eux ; n'est-ce pas le même manteau gris qui nous a tous couverts pour aller apprendre en six années six mots de latin des jésuites ? Avez-vous du moins plus de bienfaisance, plus de décence et [plus] d'honnêteté dans les mœurs, en un mot, plus de ces qualités extérieures qui frappent le peuple ? Je me souviens qu'un jour que j'entretenais sur ce ton la Marquise de Maillardoz, elle se courrouça et me dit avec émotion : « Hé, Monsieur, oubliez-vous que la noblesse n'est pas seulement fondée sur le parchemin, qu'elle coule dans les veines et qu'elle ne saurait

encore plus dans l'esprit d'intérêt²⁵, se précipitèrent dans ce piège grossier, amalgamèrent les deux causes, cabalèrent, échauffèrent par leurs conseils²⁶ et portèrent l'insolence et la mutinerie du peuple à leur dernier période. Ce peuple s'était dès le commencement donné des commis : le vieux avocat Frémion [1], le marchand Forestier, l'aîné, l'avocat Richard, le marchand Gendre, le père, et Monnerat fils, secrétaire de l'Avoyer Gady²⁷. Sous eux travaillaient une foule de marionnettes très dangereuses : les Folly, les Moosbrugger, les Hochstettler, les Amman, les Fontaine, Ignace Girard, Etienne Gendre le fils, Winkler, les Ducrest de la poste, Deck, l'oberreuter Helper, et ses deux

se fourvoyer? » « Excusez-moi, Madame, lui répondis-je avec respect, je vois bien de l'alliage dans notre noblesse ; nos mères ne sont pas toutes aussi nobles que nos pères, et j'oserai bien vous soutenir que tel roturier compte plus de mères nobles que tel gentilhomme, en sorte que si nous valons mieux que les roturiers du côté de l'épée, ils pourraient bien se revancher du côté de la quenouille. »

²⁵ Tout le monde sait que la charge de banneret et la place de Secret sont très lucratives.

²⁶ Il ne paraît pas douteux que les Praroman, le conseiller de Forell, Hubert de Boccard, Diesbach-Steinbrugg et quelques autres n'en fussent atteints et convaincus. Steinbrugg présidait régulièrement les assemblées de bourgeois et paysans à l'abbaye des Tisserands de la rue de Lausanne ; il était en même temps amoureux de l'hôtesse. Cornu, mari de la dame, s'en fâcha et lui fit quitter son siège de président.

²⁷ Ces cinq hommes furent, selon toutes les apparences, les moteurs de toute la noise.

[1] Ce personnage, dont le nom reviendra plus loin, et qui affichait une dévotion outrée, semble être le même que l'auteur des « litanies » en l'honneur de Chenaux. (Voir Abbé Ducrest : *Les litanies en l'honneur de Pierre-Nicolas Chenaux « Nouvelles étrennes fribourgeoises »,* 1905, pp. 61-73. Il avait un fils puisqu'une brochure contemporaine — le *Mémoire pour la bourgeoisie de Fribourg*, p. 29 —, l'appelle Frémion père. On trouvera dans cette brochure les noms des « commis » ou « procureurs » « généraux » et « spéciaux » de la bourgeoisie désignés par l'assemblée du 17 février 1782.

sœurs, l'avocat Carmentran, et une infinité d'autres qui tous voulaient avoir part à la gloire de brouiller, chacun selon le talent qu'il avait reçu. Il y eut cela de particulier que la majeure partie de ceux qui ont fait le plus de bruit étaient des hommes absolument nouveaux ²⁸ dont quelques-uns avaient été reçus gratis, d'autres traités avec toute sorte de bontés et de munificence ²⁹, d'autres avaient été laquais et reçus pour peu de choses par la protection de leurs maîtres ³⁰. « De bonne foi, — leur disaient cer-

²⁸ Il y en avait même qui passaient pour avoir été serfs, d'autres pour avoir été marqués et chassés de leur première bourgeoisie, et c'est leurs complices qui révélaient ces mystères, mais qui ne travaillaient pas moins chaudement avec eux à la ruine publique. Voilà l'occasion de faire connaître l'avocat Frémion. C'était un bigot, scandaleux par ses contorsions et ses grimaces dans les églises. Le 4 de mai 1781, j'étais à la parade avec lui. « Hé, bon Dieu ! lui dis-je, où en sommes-nous ? quelle horreur ! eussiez-vous jamais pu vous y attendre ? » Il prend son air dévot et me dit tout larmoyant : « Il n'y a rien de plus proscrit par l'Ecriture que les séditions ; elle nous apprend même qu'il faut obéir à ses maîtres, fussent-ils fâcheux. » Ensuite, se jetant dans la politique : « Ah ! Monsieur, me dit-il, vous avez au moins cela de bon, que votre bourgeoisie est bonne ; il n'y a que ces nouveaux reçus qui ne valent rien : pourquoi avez-vous reçu ces nouveaux venus ? » et quatre à cinq mois après, je trouve mon homme, toujours également dévot, à leur tête.

²⁹ L'avocat Rey ^{f)} était un jour à l'audience du banneret Manuel et plaideait fortement la cause. « Vous êtes sans doute bourgeois ? — Oui, répondit-il. — Votre bourgeoisie vous a-t-elle coûté cher ? — Pas un sol, j'ai été reçu gratuitement. — Vous mériteriez qu'on vous chassât sur l'heure ! » lui répliqua le banneret Manuel.

³⁰ Entre autres, Monnerat, le père, avait été laquais de mon père ; Jacques Berset avait été le mien, et Jacques Folly l'avait été de mon oncle.

^{f)} Sur ce personnage, de Vallon (Broye), voir : *Chronique scandaleuse*, p. 449, n. 1 ; ses lettres, dans « Papiers Gremaud », volume 26 aux Archives d'Etat ; ses flatteries aux Praroman, dans Diesbach : *Journal d'un contemporain...*, déjà cité, *Emulation* 1854, p. 190. L'avocat Rey était franc-maçon ainsi que l'avocat Richard et le notaire Guisolan, autres bourgeois influents.

tains argumenteurs, — quand il y a quelques années, quelques mois, vous avez demandé la bourgeoisie, avez-vous cru demander l'habileté au gouvernement? Pensiez-vous qu'avec 50 ou 100 écus au plus vous achetiez cette prérogative? Pensiez-vous que nous-mêmes voulussions pour cette somme modique faire nos égaux de nos laquais, de gens assez peu connus que l'on ne recevait que pour donner des habitants à la ville³¹? » — « Non, répondraient-ils, il faut que nous confessions que nous n'avons point eu cette idée en demandant la bourgeoisie. Mais, ajoutaient-ils, quand on achète une terre, une maison, qui ont des droits que l'on ne connaît pas en achetant cette terre ou cette maison, a-t-on moins acquis ces droits parce qu'on les a achetés sans les connaître? »

(A suivre)

³¹ Le défaut de commerce et d'industrie, joint à beaucoup de crapule, faisait que la ville était fort mal peuplée.